



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 5 mai 2026 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Daveluyville / M. Mathieu Allard
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Tingwick / M. Réal Fortin
Victoriaville / M. Vincent Bourassa
Warwick / M. Étienne Bergeron

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Samuel / M. Martin Tourigny

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Mathieu Allard, maire de la Ville de Daveluyville, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 29 avril 2026.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 7 avril 2026

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Poste en patrimoine immobilier - Modification du titre et de la classification d'un poste

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Émission de certificats de conformité

7.1.1 - Règlements numéro 129-2026, 130-2026, 131-2026, 132-2026 et 133-2026 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska - Certificats de conformité

CA-2026-05-
2557



No de résolution
ou annotation

CA-2026-05-
2558

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Fonds régions et ruralité - 2025-2028 - Volet 2 - Projets municipaux

9.1.1 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton - Projet « Aménagement du parc du Pont-Rouge »

9.1.2 - Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford - Projet « Aménagement du terrain de pickleball »

9.1.3 - Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Plan stratégique de développement »

9.2 - Fonds régions et ruralité - 2025-2028 - Volet 3 - Projets municipaux

9.2.1 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton - Projet « Aménagement de terrain de pickleball »

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Place aux jeunes Arthabaska - 29e édition - Demande de soutien financier

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 7 avril 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 7 avril 2026 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 29 avril 2026.

Sur proposition de M. Réal Fortin, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier trésorier fait état des dossiers en cours.

Éoliennes : La préparation au passage à la CPTAQ est toujours en cours avec Boralex. Les études environnementales sont également en cours. Les rencontres de coordination avec Boralex vont bon train et des discussions sont en cours pour valider les lettres de crédit nécessaires au projet.

Appels d'offres GMR : Le greffier-trésorier adjoint et le conseiller en gestion contractuelle font un compte rendu de la démarche en appels d'offres pour la gestion des matières résiduelles. Les élus sont particulièrement intéressés à la comparaison entre ce qui était payé sous l'ancien système, le niveau estimé des dépenses pour le nouveau régime et finalement, les prix qui ont été déposés dans le cadre des appels d'offres. Une présentation plus élaborée sera présentée au Comité GMR et à l'atelier de travail du Conseil le 13 mai.



No de résolution
ou annotation

CA-2026-05-
2559

Portait et plan d'action en immigration: Une étude a été réalisée sur l'occupation et l'immigration dans la région. Les constats : la région à une balance négative de naissances alors l'immigration est incontournable. Une analyse des forces de la MRC a été faite et les personnes immigrantes sont ici pour rester : elles aiment la région. On peut citer l'exemple de Monsieur Croissant qui est un bon exemple de commerce ouvert et opéré par un immigrant. Cependant, il y a des faiblesses à la MRC dont notamment: le prix du logement, le transport en commun, l'accès limité à la francisation, l'isolement social, le peu d'activités interculturelles, la reconnaissance difficile des diplômes et des compétences, l'incertitude migratoire et parfois des attitudes xénophobes encore malheureusement présentes. Il est donc recommandé de pallier à ces problèmes par les activités interculturelles, le transport, le soutien aux familles, le renfort des organismes existants, d'améliorer la collaboration et de valoriser la contribution des immigrants. Les grandes lignes d'un plan d'action à être déposé à un prochain Conseil sont présentées aux membres du Comité qui s'en déclarent satisfaits.

Consultation publique pour le droit de regard : Le projet se déroule conformément aux étapes prévues. La consultation publique aura lieu ce mercredi 6 mai à 18h30 à Saint-Rosaire.

Formation : Dans le cadre de l'évaluation de la directrice des ressources humaines, une formation en leadership a été ciblée. Or, le budget de formation pour cette cadre est insuffisant pour cette formation. Après discussion entre le préfet et le directeur général et greffier-trésorier, il a été décidé de présenter ce projet au CA pour préapprobation en vue d'approbation du Conseil. Il sera donc présenté à la prochaine séance du Conseil un transfert budgétaire mineur pour couvrir cette dépense. Aussi, il est suggéré de prévoir au budget 2027 et aux suivants un budget tampon d'environ 5 000 à 10 000 \$ pour couvrir des opportunités de formation et développement de compétences dans l'équipe.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Poste en patrimoine immobilier - Modification du titre et de la classification d'un poste

ATTENDU QUE la *Loi sur le patrimoine culturel* crée des obligations que la MRC doit rencontrer et qu'à cette fin un ou des postes doivent être pourvus;

ATTENDU QUE le poste d'agent en patrimoine immobilier a été créé afin de répondre aux obligations de la MRC en matière de mise en valeur et de protection du patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE ce Comité a autorisé l'ouverture d'un poste d'agent de développement du patrimoine immobilier à sa résolution CA-2025-04-2441;

ATTENDU QUE les dépenses reliées à ce poste sont pourvues au budget d'opération 2026 de la MRC et que bien que les sommes prévues au budget initial correspondent à un poste d'agent, la subvention obtenue permet de couvrir les coûts associés à la nouvelle classification de chargé de projets en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE l'évolution des besoins a entraîné une modification significative de la nature des tâches associées à ce poste, lesquelles s'apparentent désormais davantage à celles d'un chargé de projets;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une concordance entre le titre d'emploi, la classification du poste et les responsabilités réellement exercées;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu que le CA recommande au Conseil de modifier le titre et la classification du poste d'agent en patrimoine immobilier pour celui de chargé de projets en patrimoine immobilier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2026-05-
2560

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Émission de certificats de conformité

7.1.1 - Règlements numéro 129-2026, 130-2026, 131-2026, 132-2026 et 133-2026 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska - Certificats de conformité

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 129-2026 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska;
- Règlement de zonage numéro 130-2026;
- Règlement de lotissement numéro 131-2026;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 132-2026;
- Règlement de construction numéro 133-2026.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska a transmis une copie certifiée conforme des règlements et des résolutions par lesquelles ils sont adoptés à la MRC d'Arthabaska le 15 avril 2026;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC d'Arthabaska doit donner son avis sur la conformité de ces règlements dans les 120 jours suivant la réception de ces derniers, soit au plus tard le 13 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission des certificats de conformité pour les règlements suivants, ceux-ci étant conformes au Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire :

- Règlement numéro 129-2026 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska;
- Règlement de zonage numéro 130-2026;
- Règlement de lotissement numéro 131-2026;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 132-2026;
- Règlement de construction numéro 133-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Fonds régions et ruralité - 2025-2028 - Volet 2 - Projets municipaux

9.1.1 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton - Projet « Aménagement du parc du Pont-Rouge »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton pour le projet intitulé « Aménagement du parc du Pont-Rouge »;

ATTENDU QUE le projet vise l'aménagement du parc afin d'offrir un espace de loisirs sécuritaire, accessible et agréable pour la population, d'optimiser l'utilisation du parc et de favoriser les activités de plein air;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 55 000 \$ et qu'il est financé à 90 % par le FRR 2025-2028, volet 2;

ATTENDU QUE la municipalité finance 10 % du coût total du projet, puisque celle-ci est une municipalité dévitalisée Q4;

CA-2026-05-
2561



No de résolution
ou annotation

CA-2026-05-
2562

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton au montant de 49 500 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1.2 - Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford - Projet « Aménagement du terrain de pickleball »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford pour le projet intitulé « Aménagement du terrain de pickleball »;

ATTENDU QUE le projet vise à répondre à un besoin de la population en aménageant des infrastructures permanentes et sécuritaires et à diversifier l'offre d'activités physiques en introduisant un sport en pleine croissance;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 96 650 \$ et qu'il est financé à 52 % par le FRR 2025-2028, volet 2;

ATTENDU QUE la municipalité finance 22 % du coût total du projet et 26 % provient du gouvernement du Canada via le programme Nouveaux Horizons;

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford au montant de 50 000 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-05-
2563

9.1.3 - Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Plan stratégique de développement »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par le Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham pour le projet intitulé « Plan stratégique de développement »;

ATTENDU QUE la municipalité a donné le mandat au Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham par résolution;

ATTENDU QUE le projet vise l'élaboration d'un plan stratégique afin de connaître les besoins actuels et futurs de la population en ce qui a trait au développement économique et résidentiel du périmètre urbain existant et au développement des parcs municipaux, de favoriser le développement et de mettre en place une vision concertée avec les différents acteurs du milieu;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 12 605 \$ et qu'il est financé à 79 % par le FRR 2025-2028, volet 2;

ATTENDU QUE la municipalité et le Comité de développement financent 21 % du coût total du projet;



No de résolution
ou annotation

CA-2026-05-
2564

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet au Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham au montant de 10 000 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 - Fonds régions et ruralité - 2025-2028 - Volet 3 - Projets municipaux

9.2.1 - Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton - Projet « Aménagement de terrain de pickleball »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton pour le projet intitulé « Aménagement de terrain de pickleball »;

ATTENDU QUE le projet vise à diversifier l'offre d'activités physiques en introduisant un sport en pleine croissance, accessible à tous les groupes d'âge et niveaux et d'offrir une infrastructure sportive moderne, inclusive et de qualité;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 79 027,78 \$ et qu'il est financé à 90 % par le FRR 2025-2028, volet 3;

ATTENDU QUE la municipalité finance 10 % du coût total du projet;

ATTENDU QUE la municipalité est une municipalité dévitalisée Q4;

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton au montant de 71 125,00 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Place aux jeunes Arthabaska - 29e édition - Demande de soutien financier

ATTENDU l'offre de partenariat pour la 29e édition de Place aux jeunes Arthabaska, 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu de verser une aide financière de 1 500 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Arthabaska pour l'appuyer dans la 29e édition de Place aux jeunes Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-05-
2565



No de résolution
ou annotation

CA-2026-05-
2566

14 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Harold Poisson, il est résolu que la séance soit levée à 9 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier